Nations Unies DP/DCP/SDN/4

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
5 décembre 2025
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2026
2-5 février 2026, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Soudan (2026-2028)

Table des matières

Page

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . 2

II. Priorités du programme et partenariats . . . 4

III. Administration du programme et gestion des risques . . .

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . 11

Annexe

A. Results and resources framework for Sudan (2026-2028) . . . 13

25-20025 (F) 051225 301225

Merci de recycler

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La République du Soudan, qui s'étend sur plus de 1,8 million de kilomètres carrés, a un littoral de 670 kilomètres le long de la mer Rouge et partage des frontières avec l'Égypte et la Libye au nord, le Tchad et la République centrafricaine à l'ouest, le Soudan du Sud au sud, et l'Éthiopie et l'Érythrée à l'est. Quarante pour cent des 46,8[1] millions d'habitants du pays ont moins de 15 ans[2].

2. Environ 72 % du territoire du Soudan est couvert par le désert et peu peuplé. Les autres écosystèmes et habitats du pays sont très divers : savanes boisées, plaines inondables, végétation de montagne, écosystèmes d'eau douce et écosystèmes marins. Les terres favorisent une économie agraire et quelques activités minières. Environ 80 % de la population active pratique l'agriculture de subsistance et l'élevage[3].

3. Le Soudan est aux prises avec une série de problèmes environnementaux naturels et anthropiques, notamment la déforestation, la dégradation des terres, la désertification, la perte de biodiversité, la destruction des habitats et la pollution de l'air, des sols et de l'eau, lesquels sont aggravés par les changements climatiques. En matière de vulnérabilité face aux changements climatiques, le pays est classé 179e sur 187 ; et pour ce qui est de la capacité d'adaptation[4] à ces changements, il est classé 177e sur 192.

4. En 2023, l'indice de développement humain (IDH) du Soudan était de 0,511, ce qui le plaçait au 176e rang sur 193 pays et territoires. Le pays a toutefois réalisé des progrès considérables depuis 1990, année où son IDH était de 0,255. Comme expliqué dans l'analyse commune de pays, les progrès se sont interrompus après le 11 avril 2019, lorsqu'un manque de confiance entre les composantes civile et militaire des autorités de transition et au sein de ces composantes a entravé la transition. L'éclatement de combats généralisés à la mi-avril, qui se sont rapidement étendus au-delà de la capitale, a fait échec aux aspirations à un dialogue politique visant à ouvrir la voie à un retour à une transition civile au début de l'année 2023.

5. La guerre, marquée par des violations généralisées des droits humains[5], a fait environ 150 000 morts[6], provoqué l'une des crises humanitaires les plus graves au monde, ajoutant 7,66 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays aux 2,39 millions de personnes déjà déplacées avant la guerre, et eu des répercussions disproportionnées sur la vie des femmes et des jeunes filles, entraînant une augmentation alarmante des cas de violence fondée sur le genre et d'atteintes sexuelles. Aujourd'hui, les femmes souffrent davantage d'insécurité alimentaire que les hommes, ont un accès limité aux soins de santé et sont aux prises avec une hausse des taux de décès maternels, tout en restant largement exclues des pourparlers de paix[7].

6. Les services essentiels de santé et d'éducation se sont beaucoup détériorés, les infrastructures sociales ont subi des dommages importants et les centrales électriques

[1] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), juillet 2025.
[2] Soudan Population 2025 – Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), consultable à l'adresse suivante : https://www.unfpa.org/fr/data/world-population/SD.
[3] *Sudan: First State of Environment and Outlook Report 2020*.
[4] La capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à s'en servir pour prendre des mesures d'adaptation.
[5] https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/09/sudan-un-fact-finding-mission-outlines-extensive-human-rights-violations.
[6] Center for Preventive Action, *Global Conflict Tracker*, 15 avril 2025.
[7] https://www.unwomen.org/fr/articles/article-explicatif/limpact-de-la-guerre-au-soudan-sur-les-femmes-deux-ans-apres.

ne sont plus opérationnelles. Non seulement le pays connaît des problèmes structurels de développement (diversification économique limitée, exclusion politique, sociale et économique, en particulier des femmes, des jeunes et des régions périphériques) et des violences résultant de la lutte pour les ressources naturelles, 71 % des Soudanais vivaient dans l'extrême pauvreté en 2024 d'après les estimations de la Banque mondiale[8].

7. Les infrastructures numériques du Soudan sont sous-développées et inégalement réparties. L'accès à Internet est faible et centré sur les villes. Les réseaux mobiles sont les plus répandus mais doivent s'adapter à des équipements obsolètes, à des coupures de courant et à l'insécurité. Malgré cela, la demande de services de banque mobile, de transactions commerciales électroniques et de connectivité régionale est en hausse, ce qui laisse entrevoir un fort potentiel si la stabilité s'améliore.

8. La guerre au Soudan n'est pas seulement une lutte pour le pouvoir politique, mais est également la manifestation de tensions sociales et ethniques plus profondes et non résolues. Si ces tensions ne sont pas résolues, les initiatives de paix risquent d'être de courte durée, ce qui perpétuerait les cycles de violence et d'instabilité.

9. S'appuyant sur les enseignements tirés de 14 évaluations indépendantes de projets dans le cadre du précédent programme de pays de 563 millions de dollars, sur les consultations techniques en cours avec le Gouvernement et les parties prenantes (essentielles compte tenu de l'absence de plan national de développement) et sur la participation à l'analyse commune de pays et au cadre de coopération intérimaire, le PNUD et ses partenaires reconnaissent la nécessité de s'attaquer au relèvement rapide et aux causes profondes du conflit pour jeter les bases de la paix et du développement.

10. Conformément à son mandat de portée mondiale et à ses atouts, le PNUD donnera une impulsion aux quatre priorités du cadre de coopération intérimaire en faisant fond sur :

- son savoir-faire dans l'élaboration de programmes de zones intégrés qui améliorent les services de santé et les services liés à l'utilisation de l'eau, favorisent la croissance économique et le rétablissement des moyens de subsistance, contribuent à promouvoir la gestion durable de l'énergie et de l'environnement, et renforcent la consolidation de la paix et l'état de droit ;
- sa présence sur le terrain, grâce à des bureaux de projet au service de zones marginalisées et touchées par des conflits ;
- son expérience dans la fourniture d'un soutien adapté aux contextes locaux, en matière de relèvement tenant compte des risques de conflit, de consolidation de la paix, de gouvernance et de développement ;
- son rôle de coordonnateur et d'intégrateur du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix aux niveaux local et national, grâce à un leadership à l'échelle du système, qui favorise la cohérence et la responsabilité commune dans tout le système des Nations Unies, en harmonisant les efforts d'intervention humanitaire, de développement et de paix dans un cadre unifié pour un relèvement résilient.

11. Le PNUD intégrera le genre et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité à tous les stades de ce programme, et investira dans des initiatives visant à promouvoir une gouvernance tenant compte des questions de genre, à accroître la participation des femmes à l'économie et à la consolidation de la paix, et l'exercice

[8] *Sudan Economic Update, May 2025: The Economic and Social Consequences of the Conflict – Charting a Path to Recovery*, consultable à l'adresse suivante : https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/34749b76-5d3d-4f71-bd06-e0a68df1121f.

de responsabilités par les femmes à cet égard, tout en s'attaquant aux violences fondées sur le genre et aux facteurs d'inégalité de genre, conformément aux recommandations issues de l'audit de genre. Il renforcera également les moyens d'action de la jeunesse soudanaise en mettant à profit l'énergie de celle-ci, sa créativité et son dynamisme pour apporter une solution aux problèmes urgents auxquels se heurtent les communautés de ces jeunes et qui font obstacle à leur avenir.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Conformément à son Plan stratégique 2022-2025, le PNUD cherche à contribuer à l'aspiration fondamentale selon laquelle tous les hommes et toutes les femmes du Soudan, en particulier les jeunes, les groupes vulnérables et marginalisés, bénéficient, sur un pied d'égalité, de moyens de subsistance durables, d'un accès aux services sociaux et économiques, de la paix, de l'état de droit et d'un avenir résilient face aux changements climatiques. Le programme de pays vise à atteindre cet objectif grâce à des interventions fondées sur des principes et axées sur les populations, par exemple sur l'accès à l'énergie et à l'eau, qui ont un effet positif sur l'économie, la santé publique et l'environnement.

13. Cette ambition sera guidée par :

- une collaboration technique avec le Gouvernement, les acteurs nationaux et internationaux du développement, la société civile et le secteur privé ;
- l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les politiques, programmes, stratégies et autres instruments de planification, et dans le partenariat avec le programme des Volontaires des Nations Unies pour la fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et local ;
- une approche du développement fondée sur des données probantes, adaptée aux zones concernées, alignée sur les stratégies convenues entre les partenaires, favorisant les synergies entre les projets du PNUD et complétant les efforts des organismes des Nations Unies, des parties prenantes nationales et locales, y compris les organisations de femmes et de jeunes ;
- une attention particulière accordée au relèvement rapide, l'objectif étant de protéger les acquis en matière de développement, de soutenir les systèmes de cohésion sociale, de répondre aux besoins fondamentaux (moyens de subsistance, éducation, santé) et de promouvoir un relèvement durable. Dans le cadre des programmes exécutés au niveau local, la priorité sera donnée à la mobilisation des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et sur le plan international ;
- l'exécution continue des programmes de relèvement rapide, de consolidation de la paix et de développement, directement ou par l'intermédiaire de partenaires locaux, lorsque l'accès aux autorités publiques et aux communautés le permet ;
- des solutions tenant compte des questions de genre au profit des personnes déplacées, renforçant la résilience des communautés d'accueil et des localités exposées à des migrations liées aux conflits et au climat.

14. Conformément au cadre de coopération intérimaire, le PNUD se concentrera sur quatre priorités de programme, présentées dans les sections ci-dessous.

Priorité 1 du programme | Accès à des services essentiels fonctionnels, inclusifs et équitables

15. L'amélioration de l'accès à un système de santé résilient, à de l'eau potable et à des médicaments d'importance vitale, grâce à la remise en état des infrastructures du système de santé, à la réhabilitation et à la reconstruction des réseaux d'approvisionnement en eau et à la disponibilité permanente des médicaments essentiels, permettra d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité, à de l'eau potable et à des médicaments vitaux peu coûteux. Ces progrès contribueront à réduire les épidémies, la morbidité et la mortalité, améliorant ainsi les résultats en matière de santé et la qualité de la vie.

16. Le PNUD apporte une contribution technique au renforcement de la capacité du système national de santé à fournir des services, en particulier des soins primaires, et à en améliorer l'accès, la disponibilité, l'accessibilité financière, la qualité et l'équité. Il accompagne également le Ministère fédéral de la santé, notamment sa Direction des urgences et le Laboratoire national de santé publique, dans ses interventions en cas d'épidémie et de situation d'urgence, renforçant ainsi la résilience du système de santé pendant les crises et le relèvement.

17. Le PNUD s'emploiera particulièrement à faire ce qui suit :

- Garantir un approvisionnement ininterrompu en énergie, en dotant d'installations solaires les établissements de santé dans les régions isolées et mal desservies ;
- Renforcer les systèmes de santé et améliorer les réalisations en tant que principal bénéficiaire du Fonds mondial, grâce au traitement et à la prévention du VIH et de la tuberculose, à la réhabilitation des installations, aux cliniques mobiles, aux centres d'opérations d'urgence, aux infrastructures relatives aux déchets médicaux, aux infrastructures d'oxygène et au soutien à l'approvisionnement ;
- Aider le Fonds national de fournitures médicales à se procurer du matériel médical et des médicaments ;
- Lutter contre la stigmatisation et s'attaquer aux problèmes de santé mentale des personnes survivantes de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences sexuelles liées aux conflits grâce à une approche globale, notamment en recensant et en aidant les personnes survivantes, en élargissant l'accès aux services de santé mentale et de soutien psychosocial, en favorisant l'autonomie sociale et économique, en réduisant la stigmatisation et en faisant appliquer plus largement les politiques en matière de justice transitionnelle ;
- Soutenir le Ministère des ressources en eau, de l'irrigation et de l'électricité dans l'exécution de son mandat et collaborer avec les populations et les autorités locales pour garantir un accès équitable aux sources d'eau. Le PNUD construira de nouveaux points d'eau ou réhabilitera ceux existants dans les localités ciblées, renforçant ainsi la résilience face aux changements climatiques, la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'équité dans la fourniture des services.

Priorité 2 du programme | Débouchés économiques inclusifs, emplois et moyens de subsistance résilients, et renforcement de la sécurité alimentaire

18. L'exécution de ce programme nécessite un soutien coordonné aux niveaux macroéconomique et local, en faveur du Gouvernement et des populations. Au niveau local, selon la théorie du changement, si les groupes touchés par les conflits et ceux vulnérables face aux changements climatiques, tels que les femmes, les jeunes, les

personnes déplacées, celles qui reviennent et les petits exploitants agricoles, bénéficient d'un soutien technique, de meilleures infrastructures, d'un accès aux marchés, d'avoirs productifs, de systèmes d'eau résilients face aux changements climatiques, de systèmes d'irrigation solaire, d'intrants de qualité et de solutions agroécologiques, la production alimentaire augmentera, les pertes après récolte diminueront et la sécurité alimentaire des ménages sera renforcée, ce qui favorisera la mise en place de systèmes alimentaires durables et inclusifs.

19. Le PNUD, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Centre du commerce international (ITC), soutiendra des initiatives dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, du développement du secteur privé et de la protection. Des organisations non gouvernementales internationales (ONGI), des organisations non gouvernementales (ONG) locales et des organisations de proximité menant leurs activités malgré les difficultés d'accès et les problèmes de sécurité exécuteront les programmes. Le PNUD s'associera également à des acteurs du secteur privé, à des organismes de financement et à des réseaux d'entrepreneuses pour promouvoir des modes de financement novateurs.

20. Au niveau macroéconomique, en s'appuyant sur son partenariat solide avec les institutions nationales, sur les questions techniques, le PNUD donnera plus de poids aux politiques et aux lois qui favorisent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en se servant de méthodologies sophistiquées et de données d'enquêtes sur le terrain pour améliorer les capacités en matière de gestion économique, créer des débouchés économiques et des emplois, et renforcer la sécurité alimentaire.

21. Le PNUD soutiendra le Soudan par les actions suivantes :

- Réaliser des évaluations des capacités, des dommages et pertes liés aux conflits, et de la pauvreté ;
- Contribuer au relèvement économique et à la planification de la reconstruction, en se fondant sur une modélisation économique qui se sert des objectifs de développement durable et de leurs cibles pour orienter le Ministère des finances et de la planification économique dans la définition des objectifs et des priorités du pays en matière de relèvement et de reconstruction ;
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre de financement national intégré ;
- Aligner les finances publiques sur les objectifs de développement durable et relier les niveaux local et fédéral au moyen de mécanismes de fiscalité, de budgétisation des objectifs de développement durable, d'assurance et de financement des risques.

22. S'appuyant sur les enseignements tirés du cycle de programmation précédent, d'études récentes qu'il a commandées avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFRI) et des réalités de la crise actuelle au Soudan, le PNUD et ses partenaires mettront en œuvre un ensemble intégré de mesures de soutien pour permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de se relever, de s'adapter et de jouer un rôle moteur dans la revitalisation économique des zones touchées par le conflit.

23. Les interventions cibleront les acteurs du secteur privé formel et informel, y compris les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes, qui sont des moteurs essentiels de la création d'emplois, du rétablissement des moyens de subsistance et de la résilience. Elles s'appuieront sur une approche multidimensionnelle qui

s'appliquera à la réforme des politiques, au relèvement des entreprises, aux services financiers inclusifs et aux partenariats avec le secteur privé.

24. Pour soutenir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes, et les intégrer dans les cadres de relèvement et de développement, le PNUD collaborera avec des organismes de financement, des institutions de microfinancement, des chambres de commerce et des associations professionnelles. Ces interventions permettront de catalyser une croissance inclusive, de restaurer les marchés locaux et d'accélérer le passage du Soudan de la crise au relèvement, en positionnant le secteur privé comme partenaire et co-investisseur dans la restauration des moyens de subsistance.

25. En plus de l'accent mis sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, des efforts seront déployés pour remédier aux effets dévastateurs des conflits, des changements climatiques et de l'effondrement économique résultant de la guerre, grâce à des pratiques agricoles novatrices et adaptées au climat et à la diversification des moyens de subsistance ciblant les communautés d'accueil et les personnes déplacées.

Priorité 3 du programme | Un environnement pacifique, sûr et favorable qui garantit la protection des droits humains et un accès équitable à la justice

26. En dotant les acteurs civils locaux de compétences en matière de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix, et en contribuant à la mise en place de mécanismes inclusifs et dirigés par les communautés, qui ont pour mission de s'attaquer aux facteurs de conflit et de promouvoir les droits humains et l'accès à la justice, le programme permettra d'aider le Soudan à évoluer vers un environnement pacifique et sûr où la justice est accessible et où la gouvernance est inclusive, en particulier au profit des femmes et des groupes marginalisés.

27. Pour favoriser un environnement pacifique et fondé sur les droits, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le Soudan, par l'intermédiaire du (de la) conseiller(ère) pour la paix et le développement, afin de garantir une harmonisation avec les efforts de paix dans leur ensemble. La collaboration avec l'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) permettra de promouvoir la gouvernance inclusive et la protection des groupes vulnérables, en particulier les personnes survivantes de violences fondées sur le genre.

28. Le PNUD collaborera avec la société civile, le monde universitaire et les organismes gouvernementaux, notamment la Commission pour la paix et le Conseil suprême pour la paix sociale, afin de renforcer l'architecture locale de la paix au Soudan. En favorisant un dialogue inclusif et en reliant les efforts de paix déployés aux niveaux local, national et international, le PNUD encouragera une transition durable menée au niveau local.

29. Les acteurs civils locaux sont essentiels à la transformation du conflit en cours. Ils possèdent une connaissance spécifique des facteurs de conflit locaux et sont les initiateurs des mécanismes locaux de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, y compris de la négociation d'accords locaux. En l'absence de progrès au niveau officiel (« type 1 »)[9], les mécanismes locaux constituent un point de départ essentiel pour une transformation des conflits participative et une chance à exploiter

[9] Il s'agit de fonctionnaires de haut niveau et de diplomates qui prennent part à des négociations, à des conférences et à des traités afin de promouvoir la paix et la coopération entre les pays.

pour établir un lien entre les voix civiles au Soudan et les coalitions dirigées par la diaspora.

30. Grâce à des approches adaptées aux zones concernées et axées sur l'être humain, le PNUD donnera directement aux parties prenantes locales les moyens de s'attaquer aux facteurs de violence, de résoudre les conflits intercommunautaires, de favoriser la coexistence pacifique et de rétablir les moyens de subsistance. La poursuite du soutien apporté aux comités de gestion locale, principaux points de départ pour le rétablissement et la consolidation de la paix, reste essentielle.

31. Le soutien du PNUD aux efforts de rétablissement et de consolidation de la paix au niveau local consiste à investir dans les compétences des principaux acteurs locaux en matière de résolution des conflits et de médiation interne, à accompagner le Réseau de médiateurs internes du Soudan nouvellement créé, à organiser des consultations et des dialogues communautaires ouverts à tous, avec une participation particulière des femmes et des groupes marginalisés, à établir des stratégies cohérentes qui permettent d'établir un lien entre les initiatives de paix locales (« type 3 »)[10] et les efforts de paix nationaux et internationaux (« type 1 »), et à lutter contre le discours de haine, la mésinformation et la désinformation.

32. Les problèmes rencontrés par le Soudan exigent du PNUD qu'il renforce les réseaux et les institutions locaux, qu'il privilégie les solutions locales et qu'il jette les bases d'une programmation complète en matière de gouvernance et d'état de droit. Il s'agit notamment de protéger les personnes survivantes de violences fondées sur le genre, de prévenir les violences fondées sur le genre en s'attaquant aux normes sociales préjudiciables et aux pratiques discriminatoires, et de promouvoir une participation véritable des femmes à la gouvernance, à la consolidation de la paix et aux décisions, afin de garantir des réalisations inclusives et durables conformes aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

33. À mesure que la situation évolue, le PNUD jouera un rôle essentiel en se préparant aux complexités d'un environnement d'après conflit et en transition, où l'instauration de la paix nécessitera de se pencher simultanément sur des domaines essentiels de la gouvernance, notamment l'élaboration d'une constitution, la mise en place ou la remise en place des institutions, les élections, la justice et la responsabilité, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Toutes les interventions nécessiteront une extension rapide et une compréhension nuancée du contexte local, pour une résolution efficace des problèmes profonds qui ont contribué au conflit.

Priorité 4 du programme | Énergie propre et résilience face aux changements climatiques, aux stress environnementaux et aux risques de catastrophe

34. Conformément aux priorités du Soudan en matière de climat et d'énergie propre et à ses engagements au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, des plans nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national, le PNUD renforcera la capacité du pays et des collectivités locales à planifier et à faire face aux risques climatiques d'une manière inclusive et en tenant compte des questions de genre ; améliorera les dispositifs d'alerte rapide et l'accès aux sources de financement mondiales telles que le Fonds pour les pertes et préjudices de Santiago ; améliorera la gouvernance environnementale et la coordination afin de restaurer les écosystèmes dégradés grâce à des solutions fondées sur la nature ; encouragera des réformes politiques favorisant les énergies renouvelables et les solutions de cuisson propre ; se fera le champion de l'agriculture intelligente face au

[10] Efforts non officiels et non gouvernementaux visant à résoudre les conflits par le dialogue, l'établissement de relations et des projets communs.

climat et des infrastructures vertes. Ces mesures aideront la population et les communautés soudanaises à renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et créeront des moyens de subsistance équitables et durables.

35. Une proportion de 65 % de la population soudanaise n'ayant pas accès à l'électricité, le PNUD s'emploiera à faire adopter des solutions d'énergie solaire pour les établissements de santé et les systèmes d'approvisionnement en eau, en zones rurales et urbaines, destinés aux usages domestiques et productifs. Pour promouvoir les moyens de subsistance[11], les activités commerciales et les entreprises, le PNUD apportera son concours à la mise en place de systèmes décentralisés d'énergie renouvelable, notamment des miniréseaux et des microréseaux solaires, des systèmes solaires autonomes, des initiatives de microcentrales et de picocentrales hydroélectriques, et des systèmes locaux de biomasse.

36. En se fondant sur des évaluations de la sécurité climatique et des conflits environnementaux effectuées afin de garantir la prise en compte des risques climatiques et des risques de conflit, et conformément au Cadre de Sendai et au plan national d'adaptation du Soudan, le PNUD s'emploiera à faire adopter une approche intégrée de réduction des risques climatiques et des risques de catastrophe. Ces efforts seront menés sous forme d'une collaboration technique avec le Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles, le Ministère de l'agriculture et des forêts, le Ministère de l'irrigation et des ressources en eau, et les autorités étatiques. Ce travail sera effectué en partenariat avec des entités des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et l'OIM, ainsi que des organisations de la société civile, l'objectif étant d'adopter une approche intégrée de réduction des risques climatiques et des risques de catastrophe, qui associe la résilience environnementale, les moyens de subsistance durables et la consolidation de la paix.

37. La collaboration du PNUD avec le Ministère des finances et de la planification économique, tant au niveau national qu'infranational, ne sera qu'une collaboration technique portant essentiellement sur la promotion du financement national et international de l'action climatique ; intégrera les risques climatiques dans les systèmes de planification et de budgétisation ; permettra d'expérimenter des mécanismes novateurs, tels que des fonds de réserve gérés par les communautés, une assurance contre les risques de catastrophe et un aménagement du territoire tenant compte du climat, afin d'améliorer la préparation et le relèvement.

38. Le PNUD fait fond sur 30 ans d'expérience pour soutenir les programmes d'adaptation aux changements climatiques qui renforcent la résilience des communautés vulnérables, des écosystèmes et des services écosystémiques face aux effets des changements climatiques, par la mise en œuvre de solutions d'adaptation écosystémique et d'autres solutions naturelles. Ces solutions contribuent aux progrès vers la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté, à l'action climatique et à la vie sur terre et sous l'eau, favorisant ainsi la réalisation des engagements du Soudan au titre des contributions déterminées au niveau national.

39. Le bureau du PNUD au Soudan continuera de collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC), en tirant parti des ressources privées et publiques pour favoriser les connexions et intégrer des solutions naturelles dans ses programmes.

[11] Y compris pour promouvoir les services de cuisson propre.

III. Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

41. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

42. En tant qu'élément fondamental du développement par zone axé sur la communauté, le bureau du PNUD au Soudan intègre une méthodologie d'apprentissage et un dispositif d'examen de la sensibilité aux conflits dans la gestion des programmes afin d'examiner et de traiter des données provenant de sources internes et externes, y compris les évaluations, le suivi et les analyses de conflit. Des sessions d'apprentissage impliquant une analyse collaborative des résultats, des risques et des changements contextuels permettent au Gouvernement, aux donateurs et aux partenaires de trouver des idées et des mesures d'adaptation pour le programme.

43. Pour la prise de décision au niveau stratégique, le PNUD, en se fondant sur l'analyse effectuée lors de ces sessions d'apprentissage, collaborera étroitement avec le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce mécanisme multipartite s'intéresse aux questions de mise en œuvre et examine l'exécution afin de garantir la qualité des résultats obtenus.

44. Le PNUD a recensé sept principaux domaines de risque :

- Une fragilité politique et des retards dans la transition vers un régime civil ;
- L'aggravation de la vulnérabilité humaine, y compris les déplacements massifs, l'exposition accrue à la violence fondée sur le genre et la détérioration des services sociaux, touchant de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les populations marginalisées ;
- Les risques de réputation liés à toute association perçue avec des acteurs controversés, à des lacunes dans la programmation tenant compte des risques de conflit et fondée sur l'analyse du contexte ou à un décalage avec les attentes des populations, ce qui pourrait entraîner une résistance ou un désengagement de la part des communautés locales et des parties prenantes ;
- Les coûts et risques élevés de la mise en œuvre et du suivi dans les conditions de sécurité actuelles ;
- La baisse du financement liée à la situation politique et à l'évolution de la situation mondiale ;
- La poursuite de la dégradation de l'environnement qui a des répercussions négatives sur la sécurité énergétique, alimentaire et hydrique déjà fragile ;
- Les risques numériques et les risques liés à la cybersécurité.

45. Le PNUD, sous la direction du Représentant résident et de la Représentante résidente adjointe, limitera les risques par les mesures suivantes :

- Équilibrer les interventions en amont et en aval dans un souci de neutralité, en collaborant avec les communautés, la société civile, le secteur privé et tous les niveaux de l'administration ;
- Systématiser la mobilisation de la population grâce à une planification participative systématique, à un contrôle préalable des partenaires et à une communication transparente, l'objectif étant de garantir la responsabilité, un accès équitable aux bénéficiaires et la préservation de l'espace opérationnel ;
- Appliquer une programmation et une analyse adaptables, qui tiennent compte des risques de conflit et des autres risques ;
- Intégrer les interventions fondées sur des principes dans les échelons locaux et intermédiaires de l'administration, tout en veillant à ce que toutes les activités soient menées en toute impartialité et neutralité ;
- Diversifier les partenariats entre les secteurs et faire appel à des donateurs non classiques et à des organismes régionaux ou internationaux ;
- Élargir la base de ressources grâce à un cofinancement gouvernemental, à de nouveaux donateurs et à une collaboration avec des entités des Nations Unies et des organismes régionaux ;
- Appliquer le mécanisme de responsabilité et les normes sociales et environnementales du PNUD ;
- Intégrer la cybersécurité, l'évaluation des risques numériques et les outils de télésurveillance dans la gestion des programmes.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

46. Les indicateurs et les interventions du programme de pays sont alignés sur le cadre de coopération intérimaire, le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et les objectifs de développement durable. Le PNUD prendra une part active aux activités du Groupe de suivi et d'évaluation des programmes des Nations Unies afin de garantir la coordination, la programmation conjointe et l'adoption d'approches harmonisées de gestion axée sur les résultats.

47. Le plan de suivi et d'évaluation permettra de contrôler de près les indicateurs « SMART » quantitatifs et qualitatifs, ventilés par facteurs tels que le genre et l'âge, en se servant de sources de données nationales et internationales. Le PNUD renforcera le suivi et l'évaluation par les mesures suivantes :

- Faire réaliser des examens et des évaluations périodiques, avec des partenaires nationaux et internationaux, en mettant l'accent sur les principes du genre et la prise en compte des risques de conflit, en recensant les bonnes pratiques et en tirant des enseignements en vue d'une transposition à une plus grande échelle ;
- Examiner les résultats au niveau stratégique et au niveau des programmes, avec des budgets dédiés à la collecte de données, au suivi et à l'évaluation ;
- Renforcer le contrôle par des tiers, par l'intermédiaire de partenaires locaux et d'organisations de la société civile ;
- Recourir à divers outils de collecte de données, notamment des enquêtes, des visites sur le terrain, des entretiens et des groupes de discussion, et former le personnel au suivi et à l'évaluation, avec le soutien du Centre de gestion axée sur les résultats du PNUD.

48. Conformément à sa Stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le PNUD allouera 15 % du budget du programme de pays à des interventions tenant compte des questions de genre (marqueur GEN3). Le bureau de pays mettra en œuvre l'initiative intitulée « Label égalité des genres » du PNUD pour renforcer les capacités des institutions à intégrer les questions de genre et obtenir des résultats en matière d'égalité des genres.

49. S'inspirant des enseignements tirés du précédent cycle de programme de pays, les plans de suivi et d'évaluation porteront principalement sur le contrôle, l'analyse et l'interprétation des résultats et des changements[12], et les relieront directement aux interventions.

[12] Y compris dans les politiques.

Annex A. Results and resources framework for Sudan (2026-2028)[13]

Strategic Priority: Restoration of essential inclusive services.				
ICF Outcome #1: By 2028, more people across Sudan — particularly groups in vulnerable situations — have improved access to functional, inclusive, equitable, integrated, quality, safe, and sustainable essential services that enhance their well-being and resilience.				
Related Strategic Plan (SP) Outcome 2: No one left behind, centring on equitable access to opportunities and a rights-based approach to human agency and human development.				
ICF Outcome Indicators, baselines, and targets	**Data source, frequency of data collection, and responsibilities**	**Indicative Country Programme Outputs (including indicators, baselines, and targets)**	**Major partners and partnership frameworks**	**Estimated cost by outcome (US$)**
1.1 | *Percentage of functional primary healthcare facilities.* Baseline (2024): 66% Target (2028): 75% 1.h: *Proportion of population disaggregated by sex using at least (a) Basic drinking water services.* Baseline: 65% Target: 71%	MoH, World Health Organization (WHO), UNFPA, United Nations Children's Fund (UNICEF), UNDP, United Nations Office for Project Services (UNOPS), IOM Databases/Surveys	**Output 1.1 | National systems and structures are improved to enhance access, availability, affordability, and equity in health care.** Indicator 1.1.1 | *Percentage of primary healthcare facilities providing essential services.* Baseline (2024): 40 Target (2028): 70 Data source, frequency: WHO report, Annual. Indicator 1.1.2 | *Number of people who have access to HIV and related services. IRRF 1.4.1* *a) Behavioural change communication* Baseline (2024) Females: 21265 Males: 12611 Target (2028) Females: 23392 Males: 13873 *b) Antiretroviral (ARV) treatment* Baseline (2024) Females: 4298 Males: 6446 Targets: (2028): Females: 4904 Males: 7355 Data source, frequency: FMOH/Disease Control Directorate (DCD), HIV Program Data, Annual.	National Counterparts: • Federal and State MoH • NMSF • MoWRIE • Water, Environment and Sanitation (WES) • Rural Water Cooperation Implementing Partners: • HDP • Epilab • IOM • UNFPA • Sahari • Sudanese Organization for Research and Development (SORD) • Sudanese Association for Combating Landmines JASMAR • Sudanese Organization for Relief and Recovery (SORR)	Regular: 1,200,000 Other: 112,324,865

[13] The country programme document development predates the endorsement of the Strategic Plan, 2026-2029. The results framework will be aligned subsequently.

		Indicator 1.1.3 | *Number of tuberculosis patients reached (disaggregated by gender)* Baseline (2024): 12120 Male: 8344 Female: 3776 Target (2028): 19631 Male: 7733 Female: 11893 Data source, frequency: FMOH/DCD Tuberculosis Program Data, Annual. Indicator 1.1.4 | *Number of health facilities equipped with and able to maintain photovoltaic energy supply.* Baseline (2025): 110 Target (2028): 200 Data source, frequency: UNDP reports, Annual. **Output 1.2 | Vulnerable and displaced communities have improved access to safe, adequate, and sustainable water sources.** Indicator 1.2.1 | *Number of people accessing basic services: IRRF 1.3.1* a) Female b) Males Baseline (2024): 500,000 (300,000 women) Target (2028): 1,500,000 (900,000 women). Data source, frequency: UNDP reports, Annual. Indicator 1.2.2 | *Number of conflict-affected communities with functioning, equitable and inclusive community-managed water systems.* Baseline (2024): 120 Target (2028): 300 Data source, frequency: UNDP reports, Annual.	Partners: • WHO • UNFPA • IOM • Water, Sanitation and Hygiene (WASH) Cluster Members Donors: • Global Fund • NMSF • The King Salman Humanitarian Aid and Relief Centre (KSrelief) • Republic of Korea • Kuwait Fund for Economic Development (KFD) • Central Emergency Response Fund (CERF) • Qatar	

Strategic Priority: Socioeconomic Recovery, Resilient Livelihoods, and Food Security.

ICF Outcome #2: By 2028, more people across Sudan — particularly groups in vulnerable situations — benefit from inclusive economic opportunities, sustainable jobs and resilient livelihoods, and improved food security.

Related Strategic Plan Outcome 1: Structural transformation accelerated, particularly green, inclusive, and digital transitions.

ICF Outcome Indicators, baselines, and targets	Data source, frequency of data collection, and responsibilities	Indicative Country Programme Outputs (including indicators, baselines, and targets)	Major partners and partnership frameworks	Estimated cost by outcome (US$)
2.1 | *Status of policy frameworks on (a) Integrated national financing framework (INFF), (b) Digital public infrastructure.* Baseline (2025): (a) INFF at preparatory stage of development, (b) No Digital Public Infrastructure policy framework in place. Target (2028): (a) INFF finalized and under implementation, (b) Digital Public Infrastructure Policy Framework in place and under implementation. 2.2 | *Percentage increase in youth and women's employment in MSMEs and growth sectors (green and digital) through enhanced financial access, infrastructure, and market linkages.* Baseline (2025): (a) 1.6%-1.8% over the previous year, (b) 12% of MSMEs reported improved access to financial services. Target (2028): (a) 2%-3% from 2024 levels, (b) 15%. 2.3 | *Percentage of smallholder farmers (disaggregated by gender and age) benefiting from access to (a) Finance, (b) Irrigation, (c) Renewable energy support.* Baseline (2024): (a) 3.6% (b) 30% (c) 5% Targets (2028): (a) 5% (b) 35% (c) 8%	2.1 | Government policies 2.2 | UNDP- IFPRI datasets 2.3 | Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA) 2.4 | FAO Crop and Food Supply Assessment, Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Social Institutions and Gender Index (SIGI).	**Output 2.1 | The Federal Government's economic modelling, planning, financing and implementation capacity for recovery and development coordination strengthened.** Indicator 2.1.1 |. *Number of Federal Government policy documents supported by UNDP that include economic modelling, planning, financing, or implementation for recovery and development, with gender integration.* Baseline (2024): 0 Target (2028): 1 Data source, frequency: international financial institutions (IFI), Sudan Digital Public Library, Annual. **Output 2.2 | Sudan's MSME sector (including women and youth-led MSMEs) is provided with an enabling business environment that provides access to innovative financing solutions.** Indicator 2.2.1 | *Percentage of MSMES (with sex disaggregated leadership) providing direct benefit to people.* Baseline (2025): 12% Target (2028): 15% (at least 5% women-led and 5% youth-led) Data source, frequency: UNDP/IFPRI Rural Household` Survey, Annual. Indicator 2.2.2 | *Percentage of women and youth-led MSMEs that successfully apply for financing opportunities or participating in employment initiatives in green, digital, renewable energy, or other emerging sectors, as a result of improved enabling business environment.* Baseline (2025): 1.6%-1.8% (Youth and women) Target (2028): 2%-3% (youth and women) Data source, frequency: UNDP/IFPRI Rural Household Survey, Annual. Indicator 2.2.3 | *Percentage of vulnerable individuals (disaggregated by sex) supported to access bank accounts or mobile money services through social protection or inclusion programmes.* Baseline (2025): 3% Target (2028): 6% (3% women)	National Counterparts: • MoFEP • Central Bureau of Statistics • Central Bank of Sudan • Ministry of Agriculture and Irrigation (MoA&I) Rural Water Cooperation • Irrigation Schemes Authorities • Agricultural Research Cooperation Implementing Partners: • Sahari • Sudan Organization for Rural Development (SORD) • Sudanese Association for Combating Landmines (JASMAR)	Regular: 7,876,000 Other: 25,829,127

		Data source, frequency: UNDP/IFPRI Rural Household Study, Annual. **Output 2.3 | Vulnerable and displaced communities, with a focus on women and youth, access productive infrastructure and immediate and longer-term economic opportunities.** Indicator 2.3.1 |*Number of smallholders farmers, including women and youth, reported improved access to a) financial services, b) productive infrastructures, c) renewable energy solutions.* *(disaggregated by sex and age)* Baseline (2024): (a) 215,000 (64,500 women) (b) 156,000 (46,800 women) (c) 600,000 (40% women, 20% youth) Target (2028): a) 400,000 (200,000 women) (b) 300,000 (120,000 women) (c) 750,000 (375000 women, 225,000 youth) Data source, frequency: UNDP/IFPRI, Projects Annual Reports.	• SORR Sudan Organization for Relief and Reconstruction Partners: • Commercial Banks • Micro Finance Institutions • FAO • UNHCR Donors: • KSrelief • Saudi Fund for Development (SFD) • Japan International Cooperation Agency (JICA) • Japan Supplementary Budget (JSB) • Swiss Agency for Development Cooperation (SDC) • Italy • Qatar • KFD • CERF • African Development Bank Group (AfDB) • German Corporation for International Cooperation (GIZ)	

Strategic Priority: Peace, Justice, and Strong Institutions

ICF Outcome #3: By 2028, more people across Sudan — particularly groups in vulnerable situations — live in a safer and more peaceful society with strengthened human rights protections, inclusive institutions, and equitable access to justice.

Related Strategic Plan Outcome 3: Resilience built to respond to systemic uncertainty and risk.

ICF Outcome Indicators, baselines, and targets	Data source, frequency of data collection, and responsibilities	Indicative Country Programme Outputs (including indicators, baselines, and targets)	Major partners and partnership frameworks	Estimated cost by outcome (US$)
3.1 | *Worldwide Governance Indicators scores* Baseline (2023): (a) Government effectiveness: -1.98 (b) Political Stability and Absence of Violence/Terrorism: -2.47 (c) Regulatory quality: -1.6 (d) Rule of Law: -1.67 (e) Voice and Accountability: -1.6 Target (2028): (a) -0.48 (b) -2.00 (c) -0.80 (d) -1.20 (e) – 1.15 3.2 | *Core civil society participation index score.* Baseline (2024): 0.42 Target (2028): 0.75	3.1 | World Bank Worldwide Governance Indicators. 3.2 | Varieties of Democracy (V-DEM).	**Output 3.1 | Local actors, including youth and women, have enhanced mediation, dialogue, negotiation, and context analysis capacities and are participating in transitional and peacebuilding processes.** Indicator 3.1.1 | *Number of local actors (disaggregated by sex) participating in mediation, reconciliation, and peacebuilding mechanisms at state and federal levels.* Baseline (2024): Male: 240 Female: 160 Target (2028): Male: 4000 Female: 2500 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, United Nations and Partners Reports, Annual. Indicator 3.1.2 | *Number of conflict-affected communities with functional conflict resolution mechanisms in place.* Baseline (2024): 33 Target (2028): 50 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, United Nations and Partners Reports, Annual. Indicator 3.1.3 |*Number of conflict analyses conducted and actively used by UNDP and development partners to inform programming and policy decisions, as verified through surveys and application.* *Baseline (2025): 2* Target (2028): 10 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, Annual **Output 3.2 | Formal and traditional justice systems strengthened to address gender-based violence and other justice needs.** Indicator 3.2.1 | *Number of initiatives to prevent GBV by addressing harmful social norms and gender discriminatory roles and practices. IRRF 6.3.2* Baseline (2025): 0 Target (2028): 4	National Counterparts: • Peace Centres • Peace Commissioner and Supreme Council for Social Peace • Combating Violence Against Women Unit • Women- and youth-led institutions Implementing Partners: • Port Sudan Association for Small Enterprise Development (PASED) • JASMAR • Sudanese Association for Community Development - CAFA Development Organization Partners: • OHCHR • UN-Women • UNFPA • UNICEF • UNHCR • IOM • Office of the United Nations Secretary-General's Personal Envoy for Sudan	Regular: 2,000,000 Other: 3,821,278

		Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, United Nations and Partners Reports, Annual. Indicator 3.2.2 | *Number of inclusive and victim-centred transitional justice responses that contribute to peace and reconciliation.* Baseline (2025): 0 Target (2028): 15 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, United Nations and Partners Reports, Annual. Indicator 3.2.3 | *Number and proportion of people supported, who have access to justice: a) Female b) Male IRRF 2.2.3* Baseline (2024): 0 Target (2028): 20,000 (10,000 females) Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, United Nations and Partners Reports, Annual.	Donors: • United Nations Multi-Partner Trust Fund (MPTF) • Funding Window • JSB	

Strategic Priority: Environment, Climate Action, and Disaster Resilience.

ICF Outcome #4: By 2028, more people across Sudan — particularly groups in vulnerable situations — benefit from clean energy sources and sustainable management of natural resources, and are more resilient to climate change impacts, environmental stresses, and disaster risks.

Related Strategic Plan Outcome 3: Resilience built to respond to systemic uncertainty and risk.

ICF Outcome Indicators, baselines, and targets	Data source, frequency of data collection, and responsibilities	Indicative Country Programme Outputs (including indicators, baselines, and targets)	Major partners and partnership frameworks	Estimated cost by outcome (US$)
4.1 | *Environmental protection regulatory framework to ensure conservation, restoration and sustainable use of natural resources updated and promulgated.* Baseline: Environmental Protection Act (2001), Sudan Forests and Renewable Natural Resources Act (2002), and National Biodiversity Strategy and Action Plan (2015-2020). Target (2028): (a) Revision and enforcement of environmental protection regulations/laws addressing evolving thematic areas such as mining, land degradation, desertification, and natural resources management. (b) Revised National Biodiversity Strategy and Action Plan. 4.2 | *Proportion of terrestrial, fresh water, and marine ecosystems protected or restored.* Baseline (2020): a) 2.28% (Protected land area)	4.1 | FAO Sudan Monitoring Dashboard; Convention for Biological Diversity. 4.2 | Convention on Biological Diversity. 4.3 | International Energy Agency (IEA), International Renewable Energy Agency (IRENA), United Nations Statistics Division (UNSD), World Bank, WHO, The Energy Progress Report. 4.4 | International Energy Agency	**Output 4.1 | Renewable energy solutions, for productive and domestic use, provided to communities living in off-grid areas through public and private service delivery agents.** Indicator 4.1.1 | *Number of people who benefitted from services from off-grid, clean, affordable, and sustainable energy, disaggregated by gender and geographic location (IRRF 5.1.2).* Baseline (2024): Male: 72,032 Urban: 57,009 Female: 33,803 Rural: 57,772 Target (2028): Male: 100,000 Urban: 70,000 Female: 60,000 Rural: 90,000 Data source, frequency: ICF, UNDP Annual Progress Report, Annual. Indicator 4.1.2 | *Increase (in megawatt) in installed renewable energy capacity per technology IRRF 5.2.1* *a) Solar* Baseline (2024): 14 MW Target (2028): 16 MW Data source, frequency: ICF, UNDP Annual Progress Report. **Output 4.2 | Capacity of national and sub-national entities strengthened to enhance resilience of climate-vulnerable population.** Indicator 4.2.1 | *Number of people directly benefiting from initiatives to support and promote sustainable use of resources. (disaggregated by gender) IRRF 4.1.1* Baseline (2024): Male: 447,144 Female: 429, 609) Target (2028): Male: 500,000	National Counterparts: • Ministry of Energy and Petroleum (MoEP) • High Council for Environment and Natural Resources • MoFEP • MoA&I Implementing Partner: • University of Khartoum • Sudanese Development Initiative (SUDIA). • Sudanese Environmental Conservation Society (SECS). Partners: • International Solar Alliance • UNEP • FAO • UNDRR Donors: • AfDB • GIZ	Regular: 1,504,000 Other: 30,044,730

b) 16% (Marine and Coastal area). Target (2028): a) 3% b) 18% 4.3 | *Share of modern renewables in final energy consumption.* Baseline (2021): 22.31% Target (2028): 27% 4.4 | *Proportion of population using clean cooking energy sources.* Baseline (2024): 7% Target (2028): 15%		Female: 500,000 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, High Council for Environment and Natural Resources (HCENR) Report, Annual. Indicator 4.2.2 | *Number of national and sub-national coordination mechanisms in place to facilitate climate adaptation interventions.* Baseline (2024): National: 1 Sub-National: 0 Target (2028): National: 2 Sub-national: 3 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, HCENR, 2026 and 2028. **Output 4.3 | Improved national, local, and inclusive community-based governance mechanisms for ecosystem restoration and nature-based solutions.** *Indicator 4.3.1 | Number of inclusive and community-based local governance mechanisms established or strengthened to support ecosystem restoration and nature-based solutions.* Baseline (2024): National: 0 Sub-national: 0 Target (2028): National: 1 Sub-national: 3 Data source, frequency: UNDP Annual Progress Report, ICF HCENR, Annual. Indicator 4.3.2 | *Natural resources that are managed under a sustainable use, conservation, access, and benefit-sharing regime: a) Area of terrestrial and marine protected areas created or under improved management practices (hectares) IRRF 4.1.2* Baseline (2020): 11,211,200 ha of terrestrial protected areas that are either newly established or benefitted from improved management practices. Target (2028): 11,281,200 ha Terrestrial and 30,000 Marine (Protected areas). Data source, frequency: Convention on Biological Diversity, Ministry of Forests, UNDP Project Report, Annual.	• GEF • GCF • Korean International Cooperation Agency (KOICA)	